

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	31	37

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 37		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 27 Mai à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/05/2025.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CASEAUX Hubert à M. SAOUT Louis Marie, GROSLEVIN Gilles à M. VIGIER Mathias, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, ROUSSELET Gérard à Mme BOISGONTIER Béatrice, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian  
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

**2025\_89 – Projet Tennis « Réhabilitation du complexe Tennis intercommunal CHATELET EN BRIE » : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du Plan 5000 Equipements – Génération 2025 (volet régional / territorial)**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, et notamment la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,**

**Vu la délibération N°2024\_78 du 25 Juin 2024 du conseil communautaire de la CC Brie des Rivières et Châteaux, approuvant l'engagement de la Collectivité dans la maîtrise d'ouvrage du projet de « Réhabilitation du complexe Tennis intercommunal CHATELET EN BRIE »,**

**Considérant** que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est propriétaire d'un complexe de Tennis situé sur la commune du CHATELET EN BRIE, patrimoine dont elle a hérité suite à la dissolution de l'ex-Communauté de Communes Vallées et Châteaux qui en avait fait l'acquisition en 2016,

**Considérant** que ces installations sont mises à disposition d'un club historique du territoire (Tennis Club Brie des Rivières et Châteaux) comptant plus de 300 licenciés essentiellement du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Considérant** que le club de tennis est un club dynamique qui participe activement à la vie du territoire en intervenant dans les écoles et en organisant des tournois,

**Considérant** que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux souhaite pérenniser et rénover ce patrimoine pour faire perdurer les activités sportives et la pratique du tennis, et que l'état actuel de dégradation avancée des installations nécessite une opération globale et lourde de réhabilitation,

**Considérant** que ce projet consiste en :

- La rénovation complète du club house, y compris rénovation thermique et amélioration des performances énergétiques du bâtiment
- La reconstruction des 2 terrains extérieurs en béton poreux
- La rénovation de l'enveloppe des courts couverts et la reconstruction des courts couverts en terre battue
- La reconstruction des courts extérieurs en terre battue
- La requalification, la réfection des abords et espaces périphériques (parking, allées, espaces verts,...)
- Les travaux divers (réseaux divers, clôtures, éclairages, ...)

**Considérant** l'étude de faisabilité réalisée fin 2023 / début 2024 par l'assistant à maîtrise d'ouvrage Viapolis, et les différents scénarios de réhabilitation étudiés et le scénario 1B retenu,

**Considérant** la présentation du projet et des résultats de l'étude de faisabilité lors du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires de Février 2024,

**Considérant** l'avis favorable reçu par le projet lors du Bureau communautaire et de la Conférence des Maires de Juin 2024, et que le conseil communautaire a validé en Juin 2024 l'engagement de la CC Brie des Rivières et Châteaux dans ce projet,

**Considérant** que depuis, un maître d'œuvre a été retenu début 2025 pour réaliser les études de conception et suivre l'exécution des travaux,

**Considérant** que pour financer ce projet, la CC Brie des Rivières et Châteaux a entamé des discussions avec plusieurs financeurs possibles,

**Considérant** la possibilité de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour ce projet de réhabilitation du complexe Tennis situé à Le Chatelet-en-Brie, et notamment la rénovation / reconstruction des courts de tennis de la CCBRC dans le cadre du plan 5000 équipements - Génération 2025,

**Considérant** le Plan de Financement joint à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :

**DE SOLLICITER** l'aide financière de la l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5000 équipements - Génération 2025 (volet régional/territorial).

**DE VALIDER** les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 183 517,00 euros HT soit 20 % de 917 585,00 euros HT.

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**DIT** que la présente décision sera inscrite au registre des décisions du Conseil Communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 02/06/2025

**Le Président,**  
Christian POTEAU

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. BELFIORE Elio**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger  
Levrault

ID : 077-200070779-20250602-2025\_89-DE

**PLAN DE FINANCEMENT ANS**  
**REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS**

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Travaux	917 585,00 €	183 517,00 €	1 101 102,00 €

**RECETTES**

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
ANS	20 %	183 517,00 €
Région Ile-de-France	15 %	137 637,75 €
Total	35 %	321 154,75 €
Reste à charge collectivité	65 %	596 430,25 €

Le Châtelet-en-Brie,

**Le Président,**

**Christian POTEAU**